



SECURITE JOINTAGE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article L.4121-1 du Code du Travail: L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :1° Des actions de prévention des risques professionnels ;2° Des actions d'information et de formation ;3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

OBJECTIFS

- ◆ Identifier les dangers liés aux opérations de jointage.
- ◆ Maîtriser les critères permettant d'obtenir un jointage étanche et connaître les procédures d'exécution.
- ◆ Intervenir dans le respect des règles de sécurité pour l'intervenant et son environnement.
- ◆ Réagir à toute évolution de la sécurité en situation de travail.

PROGRAMME:

◆ DEFINITION DE L'OPERATION DE JOINTAGE

- * Démarche générale;

◆ CONSEQUENCES D'UNE MAUVAISE OPERATION

- * Accidents humains;
- * Détérioration de matériel, feu ou explosion;
- * Arrêt d'unité ou d'installation;

◆ OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

- * De l'employeur;
- * Du personnel;

◆ PREPARATION DES TRAVAUX

- * Aspects concernant la sécurité:
 - Risques rencontrés;
 - Mise en sécurité du poste du travail;
- * Procédures administratives:
 - Autorisation de travail;
 - Autres permis et attestations;
 - Plans: ISO, platinage...

* Moyens à prévoir:

- Outillage, matériaux compatibles;

◆ REALISATION DES TRAVAUX

- * Vérification des moyens, consignation;

* Démontage:

- Procédures;
- Problèmes de corrosion;
- Consignes en présence d'amiante;

* Remontage:

- Procédures;
- Eléments d'assemblage et de serrage;
- Ordre et couple de serrage;

* Règles de platinage:

- Platinage: de sécurité, d'épreuve, de mise à disposition;

◆ RECEPTION ET VENTE AU CLIENT

- * Passivation;
- * Epreuves;

◆ MISE EN PRATIQUE

- * Intervention sur mannequin en tuyauterie de petit diamètre;
- * Intervention sur tuyauterie de 14'' au niveau d'un accès difficile;
- * Intervention sur une tuyauterie recevant des turbines;

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (projection d'un diaporama et de vidéos, documents...), notre formateur, possédant de solides connaissances en matière de prévention des risques liés aux opérations de jointage, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à identifier et maîtriser les étapes de jointage.

PUBLIC CONCERNE :

Personnel préparant et réalisant des interventions ou des travaux sur les assemblages à brides: monteurs, tuyauteurs, mécaniciens, techniciens instrumentistes...

PRE-REQUIS:

Aucun

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 personnes (maximum)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ En cas de réussite à l'évaluation théorique et pratique, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer le titre d'habilitation au salarié.
- ◆ La validité est de 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.